



République Française
Département de la Marne
Mairie Tours-sur-Marne

ARRÊTÉ N°A2025_087

**PORTANT INTERDICTION DE STATIONNEMENT ET RESTRICTION DE
CIRCULATION RUE BERNARD**

Le Maire de la Commune de Tours Sur Marne

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 2212.2, L 2213, L 2213.5 et L 2512.13,
Vu la loi N° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, notamment son article 25,
Vu le Code de la Route, article R 44, R 225 et R 225.1,
Vu le Code de la Voirie Routière,
Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière,
Vu la demande de l'entreprise Gilbert Morel du 09/07/2025,
Considérant que les travaux de gros œuvre sont nécessaires au 1 rue Bernard,

ARRÊTE

Article 1 : Le 15 juillet 2025, le stationnement est interdit à tous les véhicules devant le 1 rue Bernard, Tours-sur-Marne.

L'entreprise Gilbert Morel est autorisée à occuper le trottoir et une partie de la voirie selon le plan joint.

Article 2 : Pour assurer les travaux, une circulation alternée sera mise en place devant les 1 rue Bernard.

Le cheminement des piétons sera dévié par des panneaux.

L'accessibilité des secours et des services est maintenue.

Article 3 : Toutes les mesures de signalisation et de sécurité seront prises et matérialisées par la société Gilbert Morel.

Article 4 : Les contraventions éventuelles seront constatées par toute autorité de la Force Publique.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- L'entreprise Gilbert Morel
- Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigade de Gendarmerie d'AY,
- Monsieur le Chef de Centre des Sapeurs-Pompiers de Tours-sur-Marne,
- Archives.

Le Maire, certifie le caractère exécutoire sous sa responsabilité de cet acte.

Fait à TOURS-SUR-MARNE, le 09/07/2025

Le Maire,
JM GODRON





République Française
Département de la Marne
Mairie Tours-sur-Marne